DEPARTEMENT
DE L'ALLIER

ARRONDISSEMENT
DE VICHY

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77
Présents : 58
Votants : 68 (10 procurations)

N°4

OBJET :

CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE VICHY COMMUNAUTE ET L'AGENCE D'URBANISME CLERMONT METROPOLE

ANNEE 2019

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le : 24 JUIN 2019
Publiée ou notifiée le : 24 JUIN 2019

VICHYCOMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 JUIN 2019

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Madame Elisabeth CUISSET, 1ère Vice-Présidente.

Présents :

M. Frédéric AGUILERA (à partir de la délibération n°5 et pour la délibération n°3), Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA (de la délibération n°1 à la n°35 et à partir de la délibération n°40) – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - C. BENOIT (de la délibération n°1 à la n°49 et à partir de la délibération n°52) - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES (de la délibération n°1 à la n°32 et à partir de la délibération n°35) – I. DELUNEL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. DUBESSAY – N. RAY (à partir de la délibération n°6) – J. ROIG - J.M. GUERRE (jusqu'à la délibération n°32) – J.P BLANC (de la délibération n°1 à la n°45 et à partir de la délibération n°48) - C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE (de la délibération n°1 à la n°8 et à partir de la délibération n°14) – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – F. HUGUET - P SEMET (de la délibération n°1 à la n°45 et à partir de la délibération n°49) - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la n°31 et à partir de la délibération n°33) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – M. CHARASSE – E. GOULFERT - M. GUYOT – J. BLETTERY-M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – C. MALHURET (jusqu'à la délibération n°54) – E. VOITELLIER (à partir de la délibération n°6) – YJ. BIGNON - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL (jusqu'à la délibération n°44) - S. FONTAINE - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - M.J. CONTE – C. LEPRAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. F. SENNEPIN à F. DUBESSAY - J. COGNET à MC. VALLAT - H. DUBOSCQ à B. BAYLAUCQ - JD. BARRAUD à JM. LAZZERINI – C. DUMONT à M. CHARASSE – B. KAJDAN à JL. GUITARD - G. MAQUIN à M. GRELET – MC. STEYER à JJ. MARMOL - JP. SALAT à C. BENOIT - C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : MM. J. TERRACOL par G. DEPALLE, Vice-Président.

Mme A. CHAPUIS par MA. LAPRUGNE, Conseillère Communautaire.

Absents excusés : P. MONTAGNER - R. MAZAL, Vice-Président.

M. F. MINARD - C. CATARD – F. BOFFETY - W. PASZKUDZKI, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Madame la Vice-Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article 1612-12,

Vu les statuts de Vichy Communauté,

Vu la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire modifiée par la loi n° 99-533 du 25 juin 1999,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 30 juin 2011 décidant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier au sein de l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 2 juillet 2012 approuvant les statuts de l'agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole approuvés à l'assemblée générale constitutive du 21 janvier 1998, modifiés et adoptés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2012, et l'adhésion de la Communauté d'Agglomération en qualité de membre de droit,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 09 avril 2015 relatif à la convention 2015 entre l'agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole et la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24 mars 2016 relatif à la convention 2016 entre l'agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole et la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 30 mars 2017 relatif à la convention 2017 entre l'agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole et la Communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 14 juin 2018 relatif à la convention 2018 entre l'agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole et la Communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Considérant l'intérêt de la Communauté d'Agglomération de s'appuyer sur les compétences et les potentialités offertes par l'Agence d'Urbanisme et ainsi de bénéficier de son expertise,

Considérant la convention de financement entre Vichy Communauté et l'Agence d'Urbanisme définissant les modalités du concours financier de Vichy Communauté (1.80 €/habitant montant inchangé par rapport à 2016) au fonctionnement de l'Agence pour la réalisation de son programme mutualisé au titre de l'année 2019,

Considérant les adhésions supplémentaires à la plateforme Observation et Stratégie Economique « OSE Clermont », d'une part, et à l'Observatoire du Tourisme, d'autre part,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver la convention de financement entre Vichy Communauté et l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole jointe en annexe, définissant le montant

de la participation financière de Vichy Communauté, au titre de l'année 2019, de 161 586 € qui sera versée comme suit :

- Un versement de 80 793 € à la signature de la convention,
- Un versement de 80 793 € en octobre 2019.

➢ De donner mandat au Président ou son représentant pour signer la convention de financement, ci-annexée.

➢ Les crédits sont inscrits au budget primitif 2019, chapitre 011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :
- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 13 juin 2019.
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Pour le Président et par délégation
la 1ère Vice-Présidente,

Elisabeth CUISSET

PROJET

Convention partenariale 2019

Entre d'une part,

- **La communauté d'agglomération Vichy Communauté**, sise 9 place Charles de Gaulle à Vichy (03209), représentée par Monsieur Frédéric AGUILERA, agissant en qualité de Président, ci-après dénommée "Vichy Communauté"

Et d'autre part,

- **L'Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole,** dont le siège est situé 68 ter avenue Edouard Michelin à Clermont-Ferrand (63100), représentée par Monsieur Olivier BIANCHI, Président, ci-après désigné « l'Agence »

Préambule

L'Agence, créée en 1998 sous la forme d'Association Loi de 1901, permet que soient menées études, observations, analyses, recherches et réflexions en toute indépendance et dans l'intérêt commun de chacun de ses membres au titre des articles L.110 et L.121 du Code de l'Urbanisme. Ces articles rappellent que "les agences d'urbanisme ont pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement dans un souci d'harmonisation des politiques publiques". L'observation des phénomènes urbains et spatiaux menée par l'Agence permet de suivre ces évolutions.

Le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale définissent chaque année un programme d'activités pour lequel ils sollicitent, de leurs différents membres, le versement de cotisations ou de subventions permettant la réalisation de leur programme.

Article 1 : **Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir et de préciser le cadre selon lequel le montant de la cotisation annuelle de Vichy Communauté est consacré à la mise en œuvre du programme de travail global mutualisé de l'Agence.

Il est rappelé que les compétences de l'Agence couvrent des missions permanentes d'observation, de prospective, d'études, d'animation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines du développement du projet urbain, du développement social, de l'environnement, du domaine économique, de l'aménagement du territoire, et sur les grands dossiers du Grand Clermont et de Vichy Communauté. Il est rappelé que les charges de l'Agence sont assumées par les membres de l'Agence grâce aux cotisations sollicitées auprès de tous les membres sur la base du programme d'activités et d'actions.

Le montant de la cotisation de Vichy Communauté, ainsi que les cotisations des autres collectivités, de l'Etat et organismes contribuent à assurer l'équilibre budgétaire de l'Agence. La cotisation de Vichy Communauté est ainsi arrêtée annuellement.

Article 2 : **Contenu du programme de travail**

Au-delà du programme annuel mutualisé, pour lequel Vichy Communauté bénéficiera de l'accès aux travaux de l'Agence et notamment des observatoires, celle-ci interviendra plus particulièrement en 2019 sur les dossiers suivants :

- → Vichy ouest / Montpertuis : accompagnement méthodologique sur les grandes hypothèses d'aménagenement du secteur ouest de l'agglomération
- → Suite et fin du PLH en 2019 : transfert de méthode pour l'analyse de la vacance habitat
- → Evaluation du SCoT de Vichy Val d'Allier à 6 ans (T0 et évaluation 2013-2019) - Aspects quantitatifs
- → Redynamisation Cœurs de villes et centres bourgs/Cœur de ville : Diagnostic et périmètre ORT
- → Observatoire du Tourisme
- → Observatoire Stratégie Economie : sujet d'expertise sur l'économie du sport

→ Appui de l'Agence au bilan d'étape à mi-parcours du projet d'agglomération (2015-2025)
→ Mobilités : Conférence sur le concept de voiture partagée, Etude sur les aires de covoiturages à l'échelle du Pôle
→ Défi Allier en lien avec le Pôle Métropolitain

Article 3 : **Participation financière**

Vichy Communauté apporte son concours financier au fonctionnement de l'Agence pour la réalisation de son programme mutualisé, sur la base d'une contribution de 1,80 € par habitant. Les données démographiques publiées par l'INSEE au 1er janvier 2019 précisent que la population du territoire de Vichy Communauté s'élève à **84 770** habitants.
La participation 2019 de Vichy Communauté à l'Agence d'Urbanisme est donc de :

Programme mutualisé 152 586.00 €
Animation de l'Observatoire Stratégie Economie (OSE), 5 000.00 €
Animation de l'Observatoire du Tourisme porté par l'Agence 4 000.00 €

La participation 2019 de Vichy Communauté à l'Agence d'Urbanisme est de
161 586.00 €
Cent soixante et un mille cinq cent quatre-vingt-six euros.

Le versement sera effectué sur le compte bancaire de l'observatoire ouvert au nom de CLERMONT METROPOLE Agence d'urbanisme et de développement :

IBAN	FR76 1871 5002 0008 7794 3200 857			**BIC**	CEPAFRPP871
banque	18715	**guichet**	00200	**compte**	08779432008
clé	57	**Domiciliation**	CE AUVERGNE LIMOUSIN		

Article 4 : **Modalités de règlement**

Vichy Communauté procédera au versement de la contribution selon les modalités suivantes :

- Un versement de 80 793.00 € à la signature de la convention ;
- Un versement de 80 793.00 € en octobre 2019.

Article 5 : **Modes opératoires**

L'Agence est chargée de l'application du programme annuel mutualisé et global défini par son Conseil d'Administration.

L'Agence assure la diffusion des analyses et documents qu'elle réalise conformément aux instructions des organismes qui participent à son financement. L'Agence est soumise au contrôle prévu par les lois et règlements au titre d'association bénéficiaire de subventions publiques. Elle s'engage, à ce titre, à fournir à Vichy Communauté un rapport général d'activités, les comptes et bilans certifiés de l'année 2018, ainsi que tous justificatifs et tous documents budgétaires et comptables qui pourront lui être demandés.

Article 6 : **Durée de la convention**

La présente convention prend effet dès sa signature et est conclue pour l'année calendaire en cours.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Président de Vichy Communauté	Le Président de l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole
Frédéric AGUILERA	**Olivier BIANCHI**

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 4 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 JUIN 2019

Objet de l'acte : CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE VICHY COMMUNAUTE ET L'AGENCE D'URBANISME CLERMONT METROPOLE - ANNEE 2019

Date de décision: 13/06/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 24/06/2019

Numéro de l'acte : 13JUIN2019_4

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190613-13JUIN2019_4-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .6
Finances locales
Contributions budgetaires

Date de la version de la classification : 28/11/2018

Nom du fichier : 4.pdf (99_DE-003-200071363-20190613-13JUIN2019_4-DE-1-1_1.pdf)